



Litige concernant la vente d'une voiture

Par **sunrise54_old**, le **09/07/2007 à 13:43**

Bonjour, rnrnJ'ai acheté une voiture (Citroen C2) en septembre 2006. En janvier 2007 cette voiture tombe en panne. Je vais Chez Citroen qui me change la pièce (une pièce de la boîte de vitesse).(Facture à l'appui)rnrnEn Mars, je vend cette même voiture.rnL'acheteur de cette voiture tombe en panne fin Mars. (la boîte de vitesse est bloquée, mais la panne n'a rien à voir avec la pièce changée en janvier 2007)rnL'acheteur me prévient donc de cette panne fin avril, me demandant de prendre à ma charge les frais de réparation, s'élevant à 3769€. Ce que je refuse.rnrnJe me suis donc présenté, vendredi 06 juillet au garage Citroën ou se trouve en ce moment même la voiture (près de Paris).Je précise que je vis à Longwy, en Meurthe et Moselle.rnrnL'acheteur me propose de régler 80% des frais de réparation. Ou alors il passe au tribunal afin de casser la vente de cette voiture.rnrnDe plus, nous ne sommes pas sur de ce qu'a la voiture, il faudrait démonté la boîte de vitesse, mais la personne qui donnant l'accord pour démonté la BV, déclanche sa responsabilité.rnrnPourriez vous, svp, me dire quelle sont mes droits dans cette affaire, et que me conseillez vous de faire???rnMerci d'avance.rnrnANSMANT Aurore.

Par **Jurigaby**, le **09/07/2007 à 16:36**

Bonjour.rnrnJe vais tacher de vous résumer les choses au mieux.rnrnL'acheteur de votre voiture dispose effectivement d'une action en garantie des vices cahcés contre vous ce qui lui permettrait d'obtenir le remboursement de la totalité des frais de réparations.rnrn**Mais** vous disposez aussi, tous les deux (vous et votre acquéreur) d'une action en garantie des vices cachés contre votre concessionnaire à condition que le vice existait déjà au moment de la première vente.rnrnCela veut dire que vous pouvez agir contre citroen pour obtenir le paiement des frais de réparation si le défaut existait au moment ou vous même avez acheté

votre voiture.
Si vous ne comprenez pas quelque chose, n'hésitez pas à me le dire.